

*Questions orales*

Le premier ministre de l'Ontario a réaffirmé la semaine dernière son refus de reconnaître officiellement et même symboliquement les deux langues officielles du pays. Étant donné que M. Davis s'est permis également de mépriser les efforts du gouvernement fédéral en matière d'égalité linguistique, le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre si l'Ontario a reçu sa juste part des fonds fédéraux relatifs à l'appui de programmes d'apprentissage et d'usage des langues officielles, ou si les efforts et contributions substantiels du gouvernement fédéral en matière linguistique étaient de soi-disant mesures symboliques?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Oui, monsieur l'Orateur, jusqu'à maintenant le gouvernement ontarien a reçu presque 150 millions de dollars pour appuyer les programmes relatifs à l'éducation minoritaire en Ontario et aussi l'éducation en langue secondaire. Voilà pourquoi je regrette vivement que le premier ministre de l'Ontario ait déclaré que nous n'avons pas appuyé l'élaboration du service d'éducation dans la province d'Ontario. Cela est tout à fait inexact.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

LES CHEMINOTS CANADIENS TRAVAILLANT POUR DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AMÉRICAINES—L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Un certain nombre de cheminots canadiens travaillent au Canada pour le compte de compagnies ferroviaires américaines. Ils n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et doivent se contenter des prestations offertes par le régime d'assurance-chômage des États-Unis. Le ministre a-t-il l'intention de voir s'il y a moyen pour ces gens d'être couverts par le régime canadien qui est meilleur que celui en vigueur aux États-Unis?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai pris bonne note de la remarque du député. Je vais me pencher sur cette question.

\* \* \*

**QUESTIONS OUVRIÈRES**

LE DROIT DES PÊCHEURS À LA NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre parlait-il en son nom personnel ou avait-il consulté ses collègues, notamment le ministre des Pêches et de l'Environnement, lorsqu'il a récemment déclaré à Vancouver, devant les United Fishermen, qu'il ferait tout en son pouvoir pour obtenir que ce syndicat ait le droit de représenter tous les pêcheurs de la côte ouest pour la négociation de conventions collectives? Par ailleurs, estime-t-il qu'il lui appartient de se prononcer sur cette question?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur. Ce que j'ai dit a, à ma connaissance, été reproduit

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

avec exactitude dans tous les media. C'est pourquoi je me demande où le député a pris ses renseignements. Les pêcheurs ont proposé que le Code canadien du travail soit modifié de façon à ce qu'ils aient le droit de se faire officiellement enregistrer, droit qu'ils n'ont pas actuellement en raison des diverses interprétations données au Code canadien du travail, tel qu'il est rédigé actuellement. Je leur ai dit que je soumettrais à mes collègues du gouvernement des propositions visant à modifier le Code de façon à ce que leur syndicat, comme tous les autres, puisse demander officiellement le droit de négocier des conventions collectives, pourvu qu'il satisfasse à toutes les autres conditions, par exemple, qu'il obtienne les appuis nécessaires, etc.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Lorsqu'on étudiera cette question, le ministre tiendra-t-il compte des instances qui lui ont été présentées par la Pacific Trollers Association et par la Fishing Vessel Owners Association de la Colombie-Britannique. Il s'agit de groupes d'hommes d'affaires qui ne sont pas nécessairement en mesure, ni désireux, de faire partie d'un syndicat.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je le répète, cela leur donnerait de droit, si le code est modifié, de se faire enregistrer, s'ils bénéficient de l'appui d'un pourcentage suffisant de travailleurs, etc. Ces conditions sont toutes établies dans la loi. Je ne vois pas pourquoi on leur refuserait ce droit, pas plus qu'à tout autre groupe d'ailleurs. Je dois également dire au député que j'ai bel et bien tenu compte des craintes qu'il a exprimées.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

LA RENTRÉE DES WAGONS FERROVIAIRES CANADIENS ACTUELLEMENT AUX ÉTATS-UNIS

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'ai une courte question à poser au ministre des Transports. Le manque de wagons appropriés cause des difficultés à certaines sociétés de pulpe de bois de la Nouvelle-Écosse et aussi peut-être à d'autres entreprises semblables des autres provinces. Le ministre est-il au courant de cette situation? Prend-on les dispositions qui s'imposent pour ramener au Canada les wagons qui sont actuellement aux États-Unis?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, les chemins de fer se sont rendu compte depuis quelque temps qu'il était difficile de faire rentrer des États-Unis le genre de wagons utilisés par les usines des industries canadiennes de ce secteur. C'est pourquoi le CN a mis l'autre jour un embargo sur d'autres wagons à destination des États-Unis. De toute façon la situation a peut-être empiré. Elle a certainement été aggravée par les grandes tempêtes qui ont eu lieu aux États-Unis et qui ont empêché les cheminots de déplacer normalement les wagons pour les faire décharger. Un pourcentage fort élevé des wagons du CN servant à transporter du bois de charpente ou de la pâte à papier se trouvent actuellement aux États-Unis. On s'est efforcé de les faire revenir. Les chemins de fer sont tout à fait au courant de la situation et ils feront tout leur possible pour remédier au plus tôt à cette pénurie de wagons.